

## MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Entretiens individuels (de face à face, téléphonique, mail) avec le candidat et le consultant VAKOM référent de l'accompagnement
- Atelier méthodologique pour un entraînement à la présentation devant le jury

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Dépôt du livret 2 et présentation au jury et recueil de la satisfaction par questionnaire (fin de prestation - Plus à 6 mois).

## MODALITÉS

- Présentiel, distanciel, mixte

## FINANCEMENTS

- Compte personnel de formation (CPF)
- Congé de reclassement
- Plan de développement des compétences
- FNE Formation

## CONTACT ADMINISTRATIF POUR VOUS INSCRIRE

- Elodie LABONDE, assistante RH et Formations  
Tél : 02 32 10 59 20 - elabonde@vakom.fr - www.vakom.fr

## RESSOURCES MISES À DISPOSITION

- Bureaux individuels avec poste informatisé
- Centre de ressources (revues professionnelles, économiques, presse, fiches métiers, annuaires, CCI, annuaires formation, cahier, ONISEP, internet...)
- Salle de travail
- Un réseau de partenaires VAKOM spécialistes de divers secteurs d'activité

## DÉLAI D'ACCÈS

- Possibilité de commencer sous 15 jours

## TARIFS

- VAE : 1800 € HT

L'article L. 6323-4 du Décret n° 2024-394 du 29 avril 2024 art. 1 Journal Officiel du 30 avril 2024 prévoit que la participation obligatoire au financement des formations éligibles au compte personnel de formation correspond à une somme forfaitaire dont le montant est fixé à cent euros et revalorisé chaque année par arrêté en fonction de l'indice mensuel des prix à la consommation hors tabac des ménages. Cette participation n'est pas due par le demandeur d'emploi et par le titulaire d'un compte personnel de formation, lorsque la formation fait l'objet d'un abondement de son employeur, y compris lorsque cet abondement est versé par l'employeur en application d'un accord d'entreprise ou de groupe, d'un accord de branche ou d'un accord conclu par les organisations syndicales de salariés et d'employeurs gestionnaires d'un opérateur de compétences.

## LIEUX ET ACCÉSSIBILITÉ

- Locaux VAKOM Rouen - 38 rue Bouquet, Rouen (700m2)
- Parking privé à votre disposition - 5 minutes à pied de la Gare SNCF
- Locaux VAKOM Le Havre - 5 rue Edouard Larue, Le Havre



VAKOM est particulièrement attentif à l'intégration des personnes en situation de handicap. Aussi, en cas de handicap nécessitant une adaptation de bilan de compétences, contactez-nous, nous étudierons alors les possibilités pour vous accueillir dans les meilleures conditions.

Référent Handicap : Camille MONNIER - rlh@vakom.fr - 02 32 10 59 20

Mise à jour le 07/01/2026

## CONTACTEZ-NOUS :

Tél : 02 32 10 59 20  
Mail : rlh@vakom.fr

SAS au Capital de 594 161€  
RCS Rouen 834 234 064  
SIRET 834 234 064 00014  
TVA intracommunautaire : FR 63 834 234 064  
Code APE : 70222  
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 28  
76 06002 76 auprès du Préfet de la Région Normandie

[www.vakom.fr](http://www.vakom.fr)

Le S e n s d e l ' H u m a i n

## NOTRE DEONTOLOGIE

- Respect de la personne
- Confidentialité
- Recherche d'autonomie pour le bénéficiaire
- Refus de tout abus d'influence
- Respect du choix du bénéficiaire
- Renvoi sur d'autres professionnels si nécessaire
- Supervision régulière
- Démarche concrète

## LES INTERVENANTS

Nous vous proposons un accompagnement exclusivement individuel avec un Consultant-référent. Vous avez la possibilité de rencontrer au moins une fois au cours de votre bilan VAKOM un autre Consultant-Bilan.



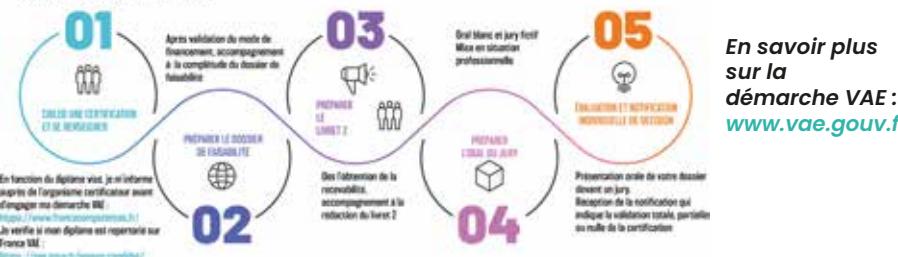
### JULIE PLANQUOIS

Psychologue du travail, elle exerce en conseil et en orientation des parcours professionnels, accompagne des bénéficiaires de bilan de compétences, bilan de mobilité, notamment des personnes en situation de handicap.

L'ensemble des consultants VAKOM de notre réseau (67 consultants sur le territoire national) peuvent également être ressource pour apporter un regard croisé sur votre bilan.

## LES ETAPES DE VOTRE DEMARCHE VAE

### LES ÉTAPES DE VOTRE DÉMARCHE VAE



**En savoir plus sur la démarche VAE :**  
[www.vae.gouv.fr](http://www.vae.gouv.fr)

**Etape 1 :** Avant d'engager votre démarche, informez-vous auprès de l'organisme certificateur sur les spécificités de ses procédures de VAE.

En fonction du diplôme que vous souhaitez valider, vous aurez la possibilité de valider un ou des blocs de compétences, vous pourrez prendre connaissance des passerelles envisageables et les équivalences, suite de parcours et débouchés. Pour en savoir plus : [https://www.francecompetences.fr/recherche\\_certificationprofessionnelle/](https://www.francecompetences.fr/recherche_certificationprofessionnelle/)

**Etape 2 :** Renseigner votre dossier de recevabilité

**Etape 3 :** Dès validation de votre dossier de recevabilité, VAKOM vous accompagne dans l'élaboration de votre livret 2.

## ACCOMPAGNEMENT MÉTHODOLOGIQUE VAE CHEZ VAKOM

### PHASE 1 : Analyse de la demande (1 heure)

- Analyse de la nature des besoins et compréhension des attentes du candidat avec un Consultant-référent
- Présentation de l'accompagnement et des outils utilisés
- Analyse de la demande de certification du candidat dans le projet professionnel et personnel
- Organisation des différentes étapes et du calendrier prévisionnel
- Contractualisation de l'accompagnement au travers de la signature de la convention tripartite

### PHASE 2 : Préparation du dossier VAE

- Aide à la constitution du dossier (collecte des documents nécessaires, recherche de preuves...)
- Appropriation du référentiel

### PHASE 3 : Rédaction du dossier VAE

- Identification des activités en lien avec le diplôme visé
- Appui pour traduire ces activités en compétences en cohérence avec le référentiel existant
- Aide à la formalisation de son expérience et de ses compétences au travers de la rédaction du livret
- Apport de soutien et guide dans le travail d'écriture

### PHASE 4 : Préparation de l'entretien avec le jury de validation

- Conseils sur le déroulement et le type de questions pouvant être posées lors de la soutenance au regard de l'expérience du candidat
- Préconisation d'axes de développement

### DURÉE

- 12 heures d'accompagnement

**Etape 4 :** Après préparation, vous vous présenterez à un jury de professionnels qui évaluera votre expérience.

**Etape 5 :** Une notification vous sera envoyée par l'organisme certificateur vous indiquant la validation totale, partielle ou nulle de la certification

### PRÉ REQUIS

- Avoir déposé un livret de recevabilité auprès de l'organisme certificateur et avoir obtenu l'accord de recevabilité (attestation à fournir)

